

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Premier projet de résolution CA23 09 0383 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)**

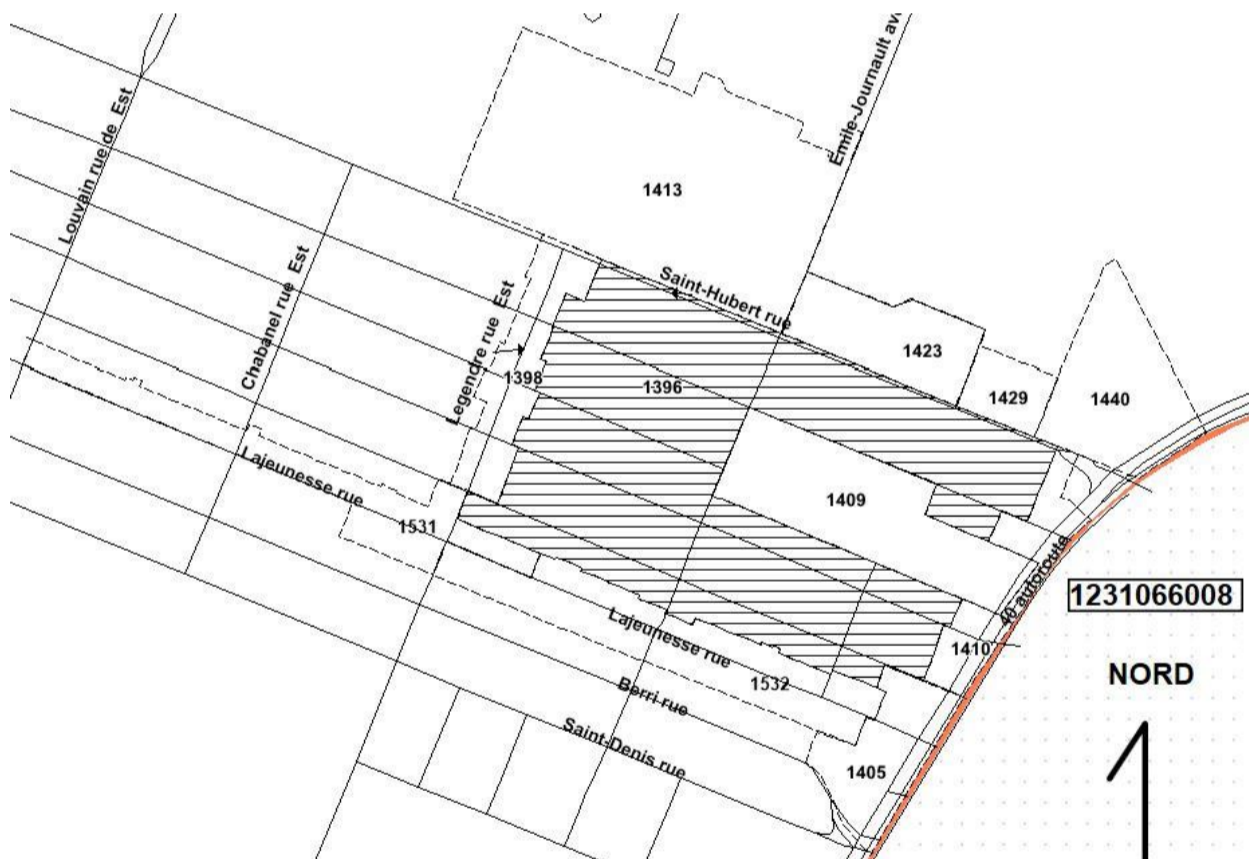
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA23 09 0383 visant à autoriser l'usage de 6 logements (H.4) pour l'immeuble portant les numéros 8900 à 8908, rue Saint-Hubert – Lot 1 997 119 du cadastre du Québec - Zone 1396 (1231066008).

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 décembre 2023 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA23 09 0383, tiendra une assemblée publique de consultation le 24 janvier 2024, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 997 119 du cadastre du Québec et portant les numéros 8900 à 8908, rue Saint-Hubert, l'autorisation d'occuper le bâtiment par l'usage de 6 logements, et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* (01-274);

**QUE** le premier projet de résolution CA23 09 0383 vise la zone 1396, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce premier projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 10 janvier 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut,  
Linda Lajeunesse